



## CAPD du vendredi 22 décembre 2017

### Déclaration SE-Unsa 34

Monsieur le Directeur Académique  
Mesdames, Messieurs,

Cette CAPD se tient le dernier jour de la période précédant les vacances de fin d'année. Malgré les demandes du SE-Unsa, vous n'avez pas souhaité donner suite à sa demande de décaler cette CAPD afin de permettre aux collègues ayant des questions ou constatant des erreurs de pouvoir contacter les services du SPE afin d'obtenir une explication.

Ainsi, si des erreurs se faisaient jour, les professeurs des écoles du département ne pourront contacter personne puisque, et c'est fort heureux, les gestionnaires vont eux aussi pouvoir profiter d'une trêve bien méritée. Le SE-Unsa rappellera donc à chaque collègue les adresses électroniques de la gestion collective et de la chef de service afin que des réponses leur soient apportées dans les meilleurs délais.

Mais la fin d'année est souvent la période propice aux inventaires, aux bilans. Le SE-Unsa 34 a donc souhaité réaliser un petit bilan des premiers mois écoulés.

Tout d'abord, l'envoi des PV d'installation (pour certains reçus à la mi-octobre !) est une opération prévisible, qui se répète chaque année mais pour laquelle vos services semblent peiner de plus en plus chaque année. Dans quel milieu professionnel, des agents prennent-ils leur poste sans avoir de contrat ou d'ordre de mission ?

De la même manière, l'envoi le 01/12 de la note PPCR expliquant que le reclassement du 01/09 a bien été pris en compte au 01/10 arrive bien tardivement et a plus semé le trouble chez nos collègues que ce qu'elle ne les a éclairés. Tout comme l'envoi de l'arrêté individuel de reclassement sur lequel l'ensemble des indices brut semble erroné...

Cela peut faire sourire, mais tant d'amateurisme et d'imprécisions sont un manque de respect aux agents de la fonction publique que sont les enseignants et desquels le système attend toujours plus.

Ensuite, le SE-Unsa 34 souhaiterait qu'une convocation soit envoyée pour chaque groupe de travail à venir. Les élus du SE-Unsa n'ayant pas reçu de convocation pour le GT du 5 décembre dernier, n'ont pu participer à la réunion. Le SE-Unsa prend sa part de responsabilité, la date lui ayant été communiquée il est vrai lors de la précédente CAPD, mais l'envoi d'une convocation comme cela est la règle jusqu'à présent permettrait d'éviter ce genre de situation à l'avenir.

D'autre part, le SE-Unsa conteste fermement Monsieur le Directeur Académique, votre position sur les postes dédoublés. Là encore, le SE-Unsa développera lors du point qui a été rajouté à l'ordre du jour suite à la demande des trois OS SE-Unsa, SNUipp et SUD Education.

Enfin, l'administration départementale ne respecte pas le décret relatif au règlement intérieur des CAP qui stipule qu'un procès-verbal est établi après chaque séance transmis, dans le délai d'un mois,

aux membres de la commission et soumis à l'approbation des membres de la commission lors de la séance suivante.

Le SE-Unsa 34 vous demande donc de vous mettre en respect avec les textes car il est difficile pour les secrétaires adjoints de séances que sont les représentants des personnels de valider un PV plusieurs mois après la tenue de la CAPD.

Que dire enfin, de l'absence de médecine de prévention, de collègues en situation de fragilité ne pouvant être reçus par aucun médecin contrevenant ainsi au décret de 82. Le SE-Unsa rappelle que l'administration est tenue d'organiser un examen médical annuel pour les agents qui souhaitent en bénéficier.

Dernier point de cette liste à la Prévert: les absences non remplacées alors que le département dispose de plus de 600 personnels TR et que la formation continue n'en mobilise qu'une vingtaine... Le SE-Unsa peine à comprendre cet état de fait.

Un bilan bien peu satisfaisant et qui, pour le SE-Unsa résulte principalement d'un problème de pilotage. Le SE-Unsa reçu en délégation fédérale avec le syndicat des personnels administratifs UNSA à la rentrée de septembre s'en était ouvert à vous et des propositions avaient été mises sur la table. Le SE-Unsa fait aujourd'hui le constat que rien n'a changé et que les propositions formulées semblent être restées à l'état de propositions.

Même si vous vous en défendez, force est de constater que le dialogue social peine à exister dans le département à la tête duquel vous êtes depuis maintenant plusieurs mois. Un département difficile, au public appauvri, aux territoires contrastés, aux effectifs enseignants conséquents et dont une gestion comptable, froide voire cynique ne peut suffire. Vous entendez sans écouter, vous acquiescez sans prendre en compte et les CAPD demeurent le dernier lieu où un semblant de dialogue social peut encore s'exercer bien que les questions gênantes ou les remarques soulevées dans les déclarations liminaires restent le plus souvent sans réponse... La tâche est complexe mais vous avez accepté en venant dans le département de l'Hérault de l'assumer. Ignorer le dialogue social et l'Humain ne vous permettra pas d'atteindre vos objectifs.

Mais le SE-Unsa demeure malgré tout optimiste et la fin d'année étant une période propice aux vœux, le SE-Unsa espère que vous saurez écouter les alertes concernant les postes dédoublés et formule de manière plus générale le vœu que les représentants des personnels ici présents soient respectés dans leurs fonctions, écoutés, associés à l'élaboration de circulaires et autres commandes impactant de près ou de loin la carrière des personnels. Travailler dans l'écoute mutuelle et la confiance permettrait à chacun de gagner du temps et d'avancer plus vite sur des sujets essentiels sur lesquels, croyez-le, les représentants des personnels savent faire preuve d'une attitude responsable et professionnelle dans l'intérêt du service public d'éducation.

Jean-Robert BIGGIO

**Secrétaire Départemental**